

A-FWS

Société par actions simplifiée (à associé unique)

Au capital de 5.000 euros

Siège social : 45 rue de Babylone

75007 PARIS

831 758 123 RCS PARIS

(« *la Société* »)

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2025

Transfert du siège social

L'an 2025, et le 1^{er} janvier, à 11 heures, au siège social

A-F, SARL à associé unique, 13 rue des Saints Pères, Bât B, 75006 Paris (*siège en cours de transfert*)
819 610 353 RCS PARIS, représentée par **Monsieur Romain ARNAL**, associée unique de la Société A-FWS, (ci-après « *l'associé unique* »)

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. Transfert du siège social - dans le ressort ; modification corrélative des statuts
2. Pouvoirs à conférer en vue des formalités ;

PREMIERE DECISION : *Transfert du siège social*

L'associé unique **décide** de transférer, à compter du **1^{er} janvier 2025**, le siège social - établissement principal

- Du 45 RUE DE BABYLONE 75007 PARIS,
SIRET 831 758 123 00010 - SIEGE ET PRINCIPAL FERME
- **Au 13 rue des Saints Pères, Bât B, 75006 Paris**
SIEGE ET PRINCIPAL NOUVEAU

Et de modifier les statuts en conséquence, à savoir l'article 4 dans les termes ci-après :

ARTICLE 4 - Siège social (Nouvelle Rédaction)

Le siège de la société est fixé au 13 rue des Saints Pères, Bât B, 75006 Paris.

Il peut être transféré au sein du même département par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

DEUXIEME DECISION : *Pouvoirs.*

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et reproduit sur le registre des assemblées de la société.

A-F - M. Romain ARNAL